



Jean Jacques Lengue Malapa, le maire de la commune d'arrondissement de **Douala 1er**, dans la capitale économique, a décidé depuis le 24 février 2021, de procéder à sa manière à la prévention contre le coronavirus. Dans une note de service, il a ordonné la fermeture des écoles maternelles communales à partir du 1er mars et ce jusqu'à nouvel avis, tout en justifiant la décision par le fait que les écoles restent des foyers proéminents de contamination. Mais ce lundi 1er mars, il est revenu sur cette note en donnant désormais une durée de suspension des cours, 7 jours, au cours desquels l'on devait procéder à la désinfection des établissements.

Suite à cette décision, la tutelle légale des mairies et celle de l'Education de base ont réagi. **Le préfet du Wouri Benjamin Mboutou** a signé le 2 mars un arrêté préfectoral pour rapporter cette décision pour « atteinte à la cohésion sociale et incompétence de son auteur. » De son côté, **le Délégué régional du ministère de l'Education de base pour le Littoral, Léopold Yimga Djamé**, a instruit le même jour 2 mars 2012, le délégué départemental de l'Education de base pour le Wouri et l'inspecteur d'arrondissement de Douala premier, de rouvrir ces écoles sous certaines conditions de respects des mesures prescrites par le gouvernement, pour contrer la propagation du virus. Il déplorait, dans sa correspondance, que « la mesure prise par monsieur le maire de la commune de Douala 1er a été hâtive, non concertée et inappropriée ».

Ces réactions semblent ne pas avoir ébranlé le maire. Le reporter de Balafon Média, descendu dans une école communale concernée le 3 mars, a trouvé un établissement vide. Un

responsable trouvé sur place a confié que la désinfection se poursuivait, alors quelques parents rencontrés saluaient l'initiative et disaient être venus à l'école prendre les devoirs pour les enfants.

Dans l'ensemble du pays, les autorités gouvernementales se montrent davantage préoccupées par la pandémie, qui d'après les chiffres officiels, fait davantage de victimes depuis le mois de février 2021, le nombre de morts étant passé de 4 à 32 par semaine selon le ministre de la Santé publique Manouada Malachi. Ce dernier a d'ailleurs donné le 1er mars une conférence de presse conjointe avec le ministre de la Communication René Emmanuel Sadi, et le Délégué général à la Sûreté nationale Martin Mbarga Nguelé, pour sensibiliser l'opinion nationale au strict respect des mesures barrières édictées contre la pandémie au Cameroun. On a appris dans la déclaration préliminaire du ministre de la Communication que le Cameroun avait connu une augmentation de 9 976 cas du 23 décembre 2020 au 25 février 2021. Ce qui justifiait également la décision du maire de la commune de Douala 1^{er}.

Cette décision et les réactions des autorités qui en ont suivi ont également créé une polémique au sujet des compétences des uns et des autres, dans un contexte de décentralisation.

Source : Radio Balafon
